



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la Sécurité et
de la Protection Civile

Service Interministériel de
Défense et de Protection
Civile

Affaire suivie par : M. Patrick PAYET
Tél. : 04.72.6160.45
Télécopie : 04.72.61.67.57
Courriel : patrick.payet@rhone.gouv.fr

N°1201

Lyon, le 13 OCT. 2015

Le Préfet,

à

Destinataires en fine

OBJET : Campagne nationale 2015 - 2016 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

PJ : 1 document, 1 brochure

A l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, il s'agit, comme les années précédentes, de rappeler les conseils de prévention au moyen de supports spécifiques et de mener des actions de sensibilisations destinées à prévenir les intoxications notamment dans les lieux de culte.

Si les chiffres issus du système de surveillance coordonné par l'Institut de veille sanitaire (InVS) indiquent une légère baisse du nombre d'intoxications dans les lieux de culte ainsi que par mésusage de groupes électrogènes ces trois dernières années, le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisqu'au plan national 3 456 signalements d'intoxication ont été déclarés entre le 1er septembre 2014 et le 31 mars 2015. Dans les lieux de culte, 3 intoxications collectives au monoxyde de carbone ont été recensées en 2015 qui ont concerné 238 personnes et occasionné 25 hospitalisations.

Ainsi dans le cadre des actions de prévention des intoxications pour la saison de chauffe 2015-2016, je vous communique, ci-joint, à la demande du ministère de l'intérieur et du ministère en charge de la santé un document d'information sur la prévention des intoxications dans les lieux de culte ainsi qu'une nouvelle brochure élaborée par l'Inpes sur les dangers du monoxyde de carbone .

Je vous remercie par avance de votre concours et votre implication dans cette action au niveau local.

Pour le Préfet,
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Gérard GAVORY

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

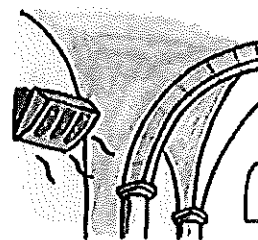
Dans les lieux de culte, 3 intoxications collectives au monoxyde de carbone ont été recensées en 2015, qui ont concerné 238 personnes et occasionné 25 hospitalisations. Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

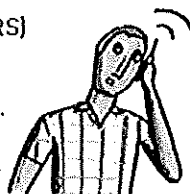
Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;
- appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;
- Il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès :

- du centre anti-poison relevant de votre région ;
- d'un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.

Illustration : Nancy Krawczyk



MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ

En cas de suspicion d'intoxication
due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler
le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs-Pompiers)
ou le 15 (Samu).

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
de la santé

Les nouveaux supports de prévention des intoxications au monoxyde de carbone

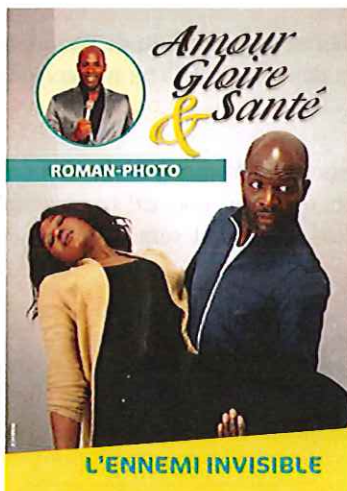
La brochure (24,5 X 17,5 cm, 32 pages)



L'affiche (40 X 60 cm)



Le roman photo brasero (21 X 29,7 cm, 8 pages)



*** Pour commander gratuitement les documents :**

1. Connectez-vous sur <http://moncoupon.inpes.fr/> ou <http://moncoupon.inpes.sante.fr/>
2. Saisissez les identifiants suivants : XYR666328MPT

Les commandes seront traitées dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 31/03/16 inclus.

LISTE DES DESTINAIRES DES LIEUX DE CULTE

- culte catholique

- A Monsieur l'archevêque de Lyon, primat des Gaules

culte musulman

- A Monsieur le président du conseil régional du culte musulman

culte israélite

- A Monsieur le grand rabbin de Lyon et de la région Rhône-Alpes centre

culte protestant

- A Monsieur le pasteur de l'église luthérienne de Lyon

culte anglican

- A Monsieur le révérend , ministre de l'église anglicane

culte arménien

- A Monsieur l' évêque de l'église apostolique arménienne
- A Monsieur le président du conseil paroissial de l'église apostolique arménienne de Lyon